

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mardi 24 octobre 2017**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibérations :
 - Fermeture du poste d'agent de maîtrise principal,
 - Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - IAT des agents,
 - Projet de délibération du RIFSEEP,
 - Vente en partie de la parcelle A 512,
 - Décision modificative du budget principal,
 - Reprise de la délibération d'attribution d'une subvention pour l'AMAC et le club informatique,
 - débat d'orientation budgétaire et demande de subvention (far, dge ...).
- 3) Informations et questions diverses :
 - Point sur les travaux

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 8 pouvoirs : 2 Votants : 8	<u>Date de Convocation :</u> 17 octobre 2017 <u>Date d'affichage :</u> 17 octobre 2017
--	---

L'an deux mil dix-sept et vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absents : Philippe AMEYE, Catherine FLÉCHAIRE

Pouvoirs : Philippe AMEYE donne pouvoir à Éric DESMET
Catherine FLÉCHAIRE donne pouvoir à Philippe VIAUD

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Fermeture du poste d'agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le poste d'agent de maîtrise principal était occupé par l'agent ayant fait valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2017. Il convient donc de fermer le poste et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, la fermeture du poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} novembre 2017.

Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint administratif territorial a réussi son examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Il propose aux élus l'ouverture d'un poste à ce nouveau grade à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le dossier a été transmis à la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre qui s'est tenue le jeudi 19 octobre dernier.

Nous sommes dans l'attente du retour de l'avis de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, la fermeture du poste d'adjoint administratif territorial,

- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2017.

Mise à jour du tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 octobre 2017.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**:

- d'adopter les suppressions et la création d'emploi ainsi proposées. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} novembre 2017.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique Ouvrier Polyvalent	1	Adjoint technique
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service Administratif Secrétaire de mairie	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (21/35 ^{ème})
Service Technique Agent d'entretien (ménage)	1	Adjoint technique (9/35 ^{ème} – CDI)
Adjoint technique (ménage, école - gestion cantine, courses)	1	Adjoint technique (3,17/35 ^{ème})
Agent d'entretien (cantine)	1	Adjoint technique (17,5/35 ^{ème} -CDI)
Service Animation Agent d'animation	1	Hors filière (16,13/35 ^{ème} -CDI)

– Attribution des indemnités d'administration et de technicité au titre de l'année 2017

Monsieur le Maire rappelle le montant des indemnités attribuées en 2017.

Monsieur le Maire propose d'étudier les coefficients

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **attribue le montant des indemnités** à l'unanimité comme suit :

Agents communaux	Montant de référence x temps de présence	Coefficient multiplicateur 2017	Primes en €	
				TOTAL
Agent d'entretien technique	451,99 x 55,71 % x (1/12)	3,1	65,05	992,98
	454,70x55,71% x(7/12)		458,08	
	454,70 x 100% x (4/12)		469,86	
Agent d'entretien (cantine)	451,99 x 50% x (1/12)	2,6	48,97	590,82
	454,70 x 50% x (11/12)		541,85	
Agent d'entretien (ménage)	451,99 x 32,14% x (1/12)	3	36,32	438,20
	454,70 x 32,14% x (11/12)		401,89	
Adjoint technique (ménage, école - gestion cantine, courses)	451,99 x 9,14% x (1/12)	4,1 Incluant le remboursement de l'adhésion au cautionnement	14,11	170,31
	454,70 x 9,14% x (11/12)		156,19	

Agent d'animation	451,99 x 46,09% x (1/12)	2,5	43,40	523,67
	454,70 x 46,09% x (11/12)		480,27	
Adjoint Administratif	451,99 x 60% x (1/12)	3,5	79,10	954,40
	454,70 x 60% x (11/12)		875,30	

– **Projet de délibération du RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le Maire pourra fixer par arrêté individuel le montant le l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés.

Le projet de cette délibération doit être approuvé par le comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre fin novembre 2017.

– **Vente en partie de la parcelle A 512**

Détermination du prix de vente au mètre carré de la parcelle A 512

Cette parcelle est située au lieu-dit les Grands Paturaux, d'une superficie totale de 6 180 m².

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibérer et de prendre des dispositions pour la réalisation d'une future vente d'une partie de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, de :

- vendre une partie (4 000 m²) de la parcelle A 512,
- fixer le prix de vente à 5 euros T.T.C le m² (soit 20 000,00 €, vingt mil euros), les frais de participation de voirie et de réseau (environ 1 120,00 €) et les frais notariés restants à charge de l'acquéreur. Les frais de bornage sont à la charge de la commune,
- charger le Maire de signer tous les documents (déclaration préalable de division foncière, promesse et acte de vente...) permettant de concrétiser l'opération,
- donner pouvoir à Monsieur Philippe VIAUD, adjoint au Maire, afin de signer les documents précités si le maire se trouvait absent ou empêché.

– **Décision modificative du budget principal**

Afin de procéder à la régularisation de dépenses, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit de 2 500,00 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et le charge de procéder à l'écriture suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
art 2315 Installation, matériel et outillage technique..... 2 500,00	art 2158 Autres installation, matériel et outillage technique..... 2 500,00

– **Reprise de la délibération d'attribution d'une subvention pour l'AMAC et le club informatique**

À la demande de la trésorerie, il convient de reprendre une délibération afin d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2017.

Associations	Montant fixé par le vote du budget le 12 avril 2017	Régularisation	Nouveau montant
AMAC	304,00 €	+ 0,88 €	304,88 €
Club Informatique Intercommunal de Tranzault	400,00 €	+100,00 €	500,00 €

– **débat d'orientation budgétaire et demande de subvention FAR**

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions des quatre entreprises ayant répondu à l'appel d'offre pour les cinq lots de réfection des toitures de divers bâtiments communaux.

Après examen, il retient :

- l'entreprise PROT : réfection de la toiture du préau de l'école 7 092,04 € HT
- l'entreprise PROT : réfection de la toiture de la maison 8 allée de l'Abbé Caillaud 14 677,60 € HT
- l'entreprise WESTRELIN : réfection de la toiture de la grange 14 303,28 € HT

Ces trois projets dont le montant s'élève à 36 072,92 € HT soit 43 287,51 € TTC serviront de support à notre demande de subvention dans le cadre du FAR 2018.

Questions diverses et informations

Le Conseil prend connaissance :

- du compte-rendu de visite établi par l'entreprise BODET dans le cadre de son contrat de maintenance : restaurer l'accès : échelle à changer, créer un plancher sous les coches, remplacer moteur de volée cl 2 et de tintement cl 1. Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, il est suggéré de ne faire sonner les cloches qu'une fois à midi.
- des propositions formulées par le Conseil Départemental (M; Moreau) concernant les plantations qui pourraient être réalisées en novembre sur les délaissés.
- du rétablissement, suite à diverses réparations (téléphone fixe, accu bloc de sécurité, porte extérieure), de l'autorisation d'exploitation de la salle polyvalente.
- des petits travaux prochainement engagés : changement de la porte de la mairie et des plaques du plafond de la salle polyvalente, pose des volets roulants façade sud du bâtiment de l'école, demoussage du toit de l'école et réfection de l'enduit côté cour aux vacances de printemps.

Le Conseil émet le souhait de répertorier, pour les valoriser les différentes entreprises installées à Tranzault.

Le Conseil est informé :

- du desaisissement du dossier LORY par le Procureur au bénéfice d'un reclassement en simple affaire de police civile
- de la date (1^{er} décembre) de la réunion de restitution des éléments de l'étude réalisée par un représentant de la SCIC (M.CLEMENT)
- de la tenue ce jour, d'une rencontre informelle entre le Maire de Mers sur Indre et le Président de notre RPI, M. Lacou en vue d'un possible rapprochement entre les deux RPI.

Prochaine réunion le mercredi 6 décembre à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures30